



# PEINTRES AU PIED DU MUR

**Dimanche 12/10/2014**

## Durée

L'exposition « Peintres au pied du mur » est organisée par l'Association **LES FOURMIS CREATIVES** de Pibrac, association à but non lucratif de 1901, et se déroulera le **dimanche 12 octobre 2014 de 10 h à 19 h à Pibrac, dans la salle polyvalente**. Vous serez accueillis à partir de 8 h pour votre installation.

**Vernissage à midi** (apéritif).

## Objectif

Un des objectifs de notre association est la promotion des arts plastiques. Cette journée s'inscrit dans cette optique. Nous souhaitons que les artistes et le public se rencontrent sur un mode de convivialité et d'échanges.

## Organisation

Vous disposerez d'un espace pour exposer et pour travailler sous les yeux des visiteurs. Nous fournirons les tables et les chaises. Vous aurez la possibilité **d'installer vos chevalets personnels**.

**Seuls seront admis, les artistes qui accepteront de travailler en direct et/ou faire des démonstrations.**

**Si vous souhaitez vous munir de votre propre éclairage pour travailler**, des prises électriques sont en place. Prévoir cependant une rallonge d'environ 8 m. (Pour info, la salle est éclairée par des néons).

Nous vous installons **dans une salle** où chacun disposera d'un espace mural d'accrochage de 4 m<sup>2</sup> (2m x 2m). Les murs sont équipés d'un filin d'acier de 3 mm de diamètre, placé à 2 m de hauteur. **Il faudra vous équiper de chainettes et de crochets pour pendre vos tableaux**. Nous fournissons pour chaque emplacement une table pour y déposer des tableaux supplémentaires, vos books...

**Si vous êtes nombreux, nous monterons des barnums** autour de la salle, 3mx3m dans lesquels vous pourrez vous installer à l'abri du soleil ou des intempéries. Il n'y aura rien de prévu pour accrocher (vous pouvez tendre des filins entre les montants du barnum), mais nous mettrons à disposition tables, chaises et électricité pour ceux qui demanderont. Un espace couvert sera prévu pour la déambulation du public.

Une première cette année, une personne sera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre juridique, fiscale, organisationnelle concernant votre situation d'artiste plasticien. Quels sont vos droits et devoirs ?

## **Catégorie des œuvres**

Tableaux réalisés sur tous supports (toile, verre, bois, tissus...) à partir de toutes les techniques (peinture, dessin, fusain, pastel, collage, couture...) et pourront mettre en œuvre divers matières et matériaux (peinture, tissus, fibres, végétaux, pâte de verre, plastiques...).

Les copies ainsi que les réalisations d'œuvres d'autres artistes ne sont pas autorisées. Les œuvres à caractère diffamatoire ne seront pas acceptées.

Le nombre de tableaux présentés n'est pas limité. Chacun agencera, gèrera et animera son espace librement au fil de la journée.

## **Pas de Droits d'accrochage**

Il vous sera cependant demandé une participation aux frais de 15 euros pour la journée

Nous vous demandons de nous fournir votre CV et une « biographie » rédigée en une quinzaine de lignes, une présentation de votre **démarche artistique** ainsi que quelques **photos** de vos œuvres (jpg ou lien internet). J'utiliserai ces documents pour présenter chaque artiste sur le blog [www.peintrepieddumur.canalblog.com](http://www.peintrepieddumur.canalblog.com).

Nous sommes attentifs au **renouvellement des exposants chaque année**, en fonction du nombre d'inscriptions. Un peintre ayant participé à l'exposition de l'année précédente ne sera pas automatiquement « sélectionné » cette année.

## **Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, avaries, dégâts incendie ou toutes autres causes de détérioration. Nous laissons donc le soin aux artistes exposants de souscrire aux assurances qu'ils jugeront utiles d'avoir.

## **Décrochage**

Chaque artiste pourra décrocher ses œuvres après 19 heures, heure de fermeture de l'exposition.

## **Ventes**

Vous pouvez vendre vos œuvres, l'association ne prend aucun pourcentage. Nous organisons cette exposition pour le plaisir d'aider les artistes plasticiens à être reconnus et à établir des liens avec les amateurs d'arts plastiques.